Commune de Sarreguemines

DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 04/03/2024

Par : CIE IMMOBILIERE AUERT GEISLER COMIAGE

Représenté par :

AUERT BRICE

Demeurant à : 310 RUE DE LA MONTAGNE

57200 SARREGUEMINES

Pour : | ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR ET MODIFICATION DE

CERTAINES BAIES

Sur un terrain sis à : 17 RUE DE L'UNION

57200 SARREGUEMINES

Références cadastrales : | 53 0574, 53 0578

N° DP 57 631 24S0056

Surface de plancher: 0 m²

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022, Et notamment le règlement de la zone Uc,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juin 2014 décidant de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façade situés dans les zones U et 1AU du Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE

ARTICLE 1:

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés.

SARREGUEMINES, le 05.03.2024

Le Maire,

Pour le Maire L'Adjoint Délégué

Christian DIETSCH

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 04.03.2024

La présente décision est affichée en mairie à compter du et publiée sur le site internet communal à compter du et publiée sur le site internet communal à compter du La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le.....